

**CONSEIL MUNICIPAL
DE CLAIRVAUX LES LACS
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 06 octobre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jacques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Sophie BIOLAND, Quentin SONNET, les adjoints, Mmes Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPF, Marine PIAULY, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, Dominique TAURINES, conseillers.

Absents excusés : Hervé BAILLY, Marie-Louise RENAUX (procuration donnée à Mmes Marie-Claire CLOSCAVET)

Absents non excusés : Guy VUILLEMOT

Désignation du secrétaire de séance : Marine PIAULY

| | | | |
|---------------------------------|-----------|----------------|----------|
| Nombre de Membres en exercice : | 15 | Votes Pour : | 7 |
| Nombre de Membres présents : | 12 | Votes Contre : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 13 | Abstention : | 6 |

N° 2023-051

Objet : Avis sur le PLUi sur le secteur d'Orgelet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Région d'Orgelet en date du 28 septembre 2016, prescrivant l'élaboration du PLUi ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Région d'Orgelet en date 10 octobre 2019 relative aux débats sur les orientations générales du P.A.D.D ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Terre d'Emeraude Communauté en date du 30 juin 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur la Communauté de communes de l'ancienne Région d'Orgelet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un avis favorable au projet de PLUi sur l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet.

Certifiée exécutoire :

Transmis en Préfecture

le: 1 6 OCT. 2023

Publié ou Notifié

le: 1 6 OCT. 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

